



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

poids-lourds

Question écrite n° 131046

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur le règlement CE relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par la route ainsi que l'arrêté transposant ce règlement et le décret relatif à certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par la route. En effet, les services de la DREAL effectuent des contrôles sur route, interpellent les conducteurs non professionnels du transport qui se trouvent au volant d'ensembles routiers composés d'un fourgon et d'une remorque. La DREAL déclare que ces véhicules, présentant une masse effective ou théorique supérieure à 3,5 tonnes, doivent être équipés d'un chronotachygraphe et que le conducteur, au même titre qu'un chauffeur de poids lourd, doit être en mesure de présenter au contrôleur des temps de conduite. Par ailleurs, le règlement stipule que tous les véhicules nouvellement mis en circulation doivent être équipés d'usine d'un chronotachygraphe. Les conducteurs concernés, se demandent donc pourquoi un véhicule d'un PATC de 3,5 tonnes équipés d'usine d'un attelage renforcé et donc s'il est un jour attelé aura une PTRV supérieure à 3,5 tonnes, n'est pas équipé d'usine d'un chronotachygraphe. Après consultation de professionnels de la route, les seuls à se ranger sans réserves aux propos de la DREAL sont les fournisseurs de chronotachygraphe. De plus, ce règlement est découvert lors de contrôles routiers, au cours desquels les menaces de sanctions financières lourdes ainsi que des menaces de sanctions pénales et des menaces de saisie de véhicules sont présentées. Aussi, elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière afin de modifier un tel règlement qui apparaît comme injuste.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131046

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2397

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)